



LES GRANGES LE ROI, LE 04 aout 2023

## INFO RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,

Comme chaque année, nous informons les parents sur la rentrée scolaire.

Elle aura lieu le **lundi 4 septembre 2023** dans la cour de l'école dans l'ordre suivant :

- Les primaires (**du CP au CM2**) à **8h20**
- Les moyennes et grandes sections de maternelle (**MS GS**) à **9h**
- Les petites sections de maternelle (**PS**) à **9h30**

**Les parents de petites sections de maternelles** pourront accompagner leur enfant jusqu'à sa classe pendant une semaine.

La municipalité a opté pour une gestion numérique des inscriptions de vos enfants au restaurant scolaire et à la garderie.

Elles se feront via le PORTAIL FAMILLE <https://app.monespacefamille.fr/>

**Pour commencer, vous devez créer votre mot de passe** et obligatoirement remplir le maximum de renseignement sur, vous, votre enfant et toutes les personnes qui viendront récupérer votre enfant en temps périscolaires.

Pas soucis d'écologie les fiches de renseignements papiers seront remplacées par les fiches numériques renseignées par vos soins sur le site.

Pour toute question, veuillez contacter la mairie [mairielesgrangesleroi@wanadoo.fr](mailto:mairielesgrangesleroi@wanadoo.fr)

### CANTINE :

Nous vous rappelons qu'il existe plusieurs types de tarif :

- un pour les enfants inscrits dans le délai, tarif dit « normal »
- un pour les enfants non-inscrits, mais présents au restaurant scolaire ou inscrits hors délais, tarif dit « Tampon »

Pour l'année scolaire 2023/2024, les tarifs resteront inchangés et les repas seront facturés selon la décision du Conseil Municipal du 07 juillet 2022 soit :

Tarifs applicables au 4 septembre 2023	Prix des repas à la journée	Prix pour inscription au mois
Repas 1 <sup>er</sup> enfant	5.55 €	76.50 €
Repas 2 <sup>ème</sup> enfant	4.85 E	67.50 E
Repas 3 <sup>ème</sup> enfant et +	4.15 E	57.50 E
Repas adulte occasionnel	9.50 €	
Repas non commandé « tampon »	9.50 €	
Repas avec Plan d'Accueil Individualisé (PAI)	2 €	

Les représentants légaux des enfants peuvent décider, à leur convenance en début d'année, d'inscrire les enfants mensuellement ou à la journée, mais en aucun cas, il ne sera possible de changer d'option en cours d'année.

Les inscriptions cantine doivent se faire **26 h** avant la date de repas sur « le portail famille ».  
Si votre enfant se présente à la cantine sans être inscrit, le repas sera facturé au prix d'un « repas tampon » au tarif de **9€50**.  
L'annulation cantine devra être faite 72 heures avant la date sur le « portail famille ».  
Passé ce délai le repas sera facturé qu'il soit consommé ou non.

Si un enfant est malade, le repas non consommé ne sera pas facturé uniquement si un certificat médical nous est fourni (ou autre document attestant de la visite d'un médecin ; ex : ordonnance...).

Toutefois, nous demandons aux parents **de tenir informé la mairie si l'absence de l'enfant est prolongée**. En cas d'absence imprévue d'un enseignant, l'équipe enseignante et les parents concernés par cette absence, doivent signaler à la mairie le maintien ou non des enfants à la cantine, et ceci même à la dernière minute.

**Afin d'assurer correctement les repas le jour de la rentrée (le lundi 04 septembre), il est indispensable que nous connaissions le nombre d'élèves qui déjeunera ce jour-là.**

**Pour cela les enfants doivent être inscrits avant le jeudi 24 Août 2023**  
(Inscription en ligne sur <https://app.monespacefamille.fr/> )

Suite aux décisions de Monsieur Le Maire en concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, nous vous rappelons les horaires :

**Lundi :** 8h20-11h45 puis 13h35-16h30  
**Mardi :** 8h20-11h45 puis 13h35-16h30  
**Jeudi :** 8h20-11h45 puis 13h35-16h30  
**Vendredi :** 8h20-11h45 puis 13h35-16h30

### **GARDERIE**

Nous tenons à vous rappeler que ce service fonctionne :

- le matin **de 7h20 à 8h20**
- le soir **jusqu'à 19h au plus tard. Au-delà de 19h00, il vous sera facturé 10€**  
**(En plus du montant dû).**

**Les annulations d'inscription garderie peuvent se faire sur le portail famille jusqu'à 10 mn avant l'heure de réservation.**

Pour septembre 2023, les tarifs seront inchangés selon la décision du Conseil Municipal du 07 juillet 2022 soit :

<b><u>En tarif horaire*</u></b>		<b><u>En tarif forfaitaire</u></b>
7H30/8H20	: 2,10 €	Garderie matin et soir (7h30/8h20 et 16h30/19h00) : 22 € par semaine
16H30/17H30	: 2,10 €	
17H30/18H30	: 2,10 €	
18h30/19H00	: 1,05 €	

Nous vous souhaitons à de bonnes vacances.

**Le Maire,**

**Pierre Vallée.**